

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

● **SEANCE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023** ●

Membres du Conseil Municipal	23
Membres en exercice	23
Membres ayant délibéré	21
Date de la convocation	19/10/2023
Date d'affichage de la convocation	19/10/2023

**PRESENTS** : M. Thierry BASTIER, M. Jean-François JOBIT, Mme Sylvie BEAUVAL, Mme Nina BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Guy PELLADEAUD, M. Jean COITEUX, Mme Catherine DEROUSSEAU, M. Jean-Pierre CHARDONNET, M. Éric MOULIGNIER, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Aurélie SARRAZIN, M. Bernard PICHON, Mme Catherine BOULENGER, Mme Murielle BEAL, Mme Nicole BOES, M. François POHU, Mme Marguerite D'ARGENT

**POUVOIRS** : Mme Nicole GAYOUX en faveur de Mme Nina BASTIER, M. Jean-Michel JEANNET en faveur de Mme Catherine BOULENGER

**ABSENTS** : M. Jean-Michel ARDOUIN, M. Franck LOPEZ

Mme Nina BASTIER est désignée secrétaire de séance.

**ENTREE DE LA COMMUNE DE RUFFEC AU CAPITAL DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE GAMA**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment le titre III du livre V,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 300-1 et L.327-1,

Vu le code du commerce et notamment le Livre II ;

Vu la circulaire n° COT/B/11/08052/C du 29 avril 2011,

Vu la résolution AG.2013.10.01 de l'assemblée Générale Constitutive de la SPL GAMA en date du 18 octobre 2013 approuvant les statuts de la société,

Vu la résolution AGE.2016.10.01 de l'assemblée Générale Extraordinaire de la SPL GAMA en date du 10 octobre 2016 approuvant la modification de la valeur nominale de l'action,

Vu la délibération AGE.2017.03.01 de l'assemblée Générale Extraordinaire de la SPL GAMA en date du 15 mars 2017, approuvant la transformation de la SPLA en SPL,

Vu la résolution AG.2017.03.02 de l'assemblée Générale Extraordinaire de la SPL GAMA en date du 15 mars 2017 modifiant les statuts de la société,

Vu la résolution AGE.2019.10.15 de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la SPL GAMA en date du 15 octobre 2019 modifiant l'élargissement géographique du périmètre d'intervention de la société,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 12 octobre 2023,

Entendu l'exposé et les débats tenus lors de la réunion de présentation de la SPL de GAMA au Conseil Municipal de Ruffec en date du lundi 25 septembre 2023 ;

Considérant l'intérêt pour la Commune de pouvoir recourir aux services de la SPL GAMA dans le cadre de ses opérations d'aménagement afin de bénéficier de son savoir-faire auprès des collectivités, garantissant ainsi une forte souplesse conjuguée à une réactivité dans la mise en œuvre des projets ;

Considérant que pour pouvoir solliciter la société GAMA dans le cadre de la réalisation de ses opérations d'aménagement, il convient que la Commune soit au préalable entrée au capital de la société par la souscription d'au moins une action ;

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Approuve la participation de la commune de RUFFEC au capital de la SPL GAMA par la souscription de 1 (une) action de 1 000 €, qui sera acquise auprès de l'actionnaire GrandAngoulême.

**ARTICLE 2 :** Désigne M. Jean-Paul FORT représentant de la commune de RUFFEC pour siéger à l'Assemblée Générale de la SPL GAMA.

**ARTICLE 3 :** Désigne M. Jean-Paul FORT représentant de la commune de RUFFEC pour siéger à l'Assemblée Spéciale de la société GAMA.

**ARTICLE 4 :** Désigne M. Jean-Paul FORT représentant de la commune de RUFFEC pour siéger au Comité Stratégique de Pilotage de la société GAMA.

**ARTICLE 5 :** Désigne M. Jean-Paul FORT représentant de la commune de RUFFEC pour siéger au Comité Technique de Contrôle de la société GAMA.

**ARTICLE 6 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures, notamment à signer tous les actes et contrats nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 7 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée à Madame la Sous-Préfète et au Comptable Public.

Publiée et transmise au  
Contrôle de légalité le

**26 OCT. 2023**

Pour copie conforme  
Le Maire,

Thierry BASTIER

